

**ENSEMBLE**

Ville de Marseille



# L' ENCOURAGEMENT DE LA VILLE A DEVENIR SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE



10 juin 2025



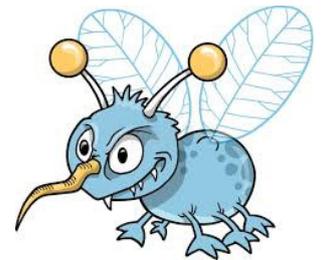
## ENCORE UNE TARTUFFERIE ...

Le CST du 10 juin dernier a été amené à se prononcer sur une convention entre la Ville et le SDIS13 pour développer le volontariat au sein du personnel municipal afin d'assurer l'activité de sapeur pompier volontaire auprès du SDIS13 durant des périodes incluses dans le temps de travail.

Jusque là, rien à redire dans cette volonté d'encourager les agents à s'inscrire dans cette démarche citoyenne.

Lorsqu'un agent est appelé à servir dans le cadre de ce volontariat, les risques bien réels qu'il est susceptible de courir sont compensés par la perception d'indemnités prévues par les textes qui viennent bien évidemment en sus de sa rémunération.

**La Ville de Marseille, comme la Loi l'y autorise certes, mais ne lui impose pas... , a fait le choix de se subroger aux agents sapeurs pompiers volontaires et de percevoir à leur place, les indemnités dues pour leur engagement volontaire.**



**NOS ORGANISATIONS ONT DÉPLORÉ CETTE DÉCISION QUI MANQUE DE GÉNÉROSITÉ, DE NOBLESSE ET D'ÉLÉVATION ET ONT DONC DÉCIDÉ DE VOTER CONTRE CE RAPPORT AFIN DE MANIFESTER LEUR MÉCONTENTEMENT SUR LA MESQUINERIE D'UNE TELLE DÉCISION À L'ENCONTRE DES AGENTS PRÊTS A SERVIR L'INTÉRÊT COLLECTIF AU PÉRIL DE LEUR VIE OU DE LEUR SANTÉ ...**